



Expérimentée dès 2018 dans l'académie de Corse, reconnue modalité la plus efficace de l'enseignement bilingue pour renforcer significativement les compétences des élèves en langue corse, l'enseignement de type immersif est l'objet d'une forte demande de la part des familles, des équipes pédagogiques, et des collectivités (communes et collectivité de Corse). En poursuivant, en application de la circulaire du 14 décembre 2021 relative aux langues et cultures régionales, l'objectif final de « la bonne maîtrise de chacune des deux langues étudiées », l'académie de Corse soutient et accompagne les équipes et les collectivités dans la mise en œuvre de dispositifs immersifs.

Dans le cadre réglementaire applicable, l'enseignement immersif vise, sur la base du volontariat, les objectifs suivants :

- la maîtrise du socle commun de compétences de connaissances et de culture ;
- la maîtrise des compétences liées à la communication orale et écrite dans les deux langues enseignées (français et corse), en intégrant une réflexion pédagogique autour de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la compréhension en langue corse.

Le cycle 1 constitue le niveau de prédilection pour mettre en œuvre et débiter un enseignement de type immersif qui peut s'envisager sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> degré.

Pour faire en sorte que l'immersion dans la classe soit élargie sur l'ensemble du temps scolaire de l'enfant (accueil, pause déjeuner, garderie, transport) et permettre la construction d'un continuum linguistique, un travail partenarial entre les services de l'académie et les collectivités locales (communes et EPCI) sera effectué en amont de la mise en œuvre du dispositif immersif (voir formulaire de mise en œuvre).

L'orientation vers un dispositif d'enseignement par immersion s'appuie sur une action à 3 niveaux :

- l'organisation pédagogique dans la classe ;
- l'organisation du temps périscolaire ;
- l'accompagnement du dispositif (formation et suivi).

## I. Organisation pédagogique dans la classe

La méthode immersive consiste à renforcer significativement le temps d'enseignement de/en langue corse, pour en faire la langue première dans la classe et à certains moments la langue unique.

Si l'enseignement bilingue intègre la notion de tressage des langues avec des passages réfléchis d'une langue à une autre, l'immersion se caractérise par l'usage unique de la langue corse dans une situation d'enseignement donnée.

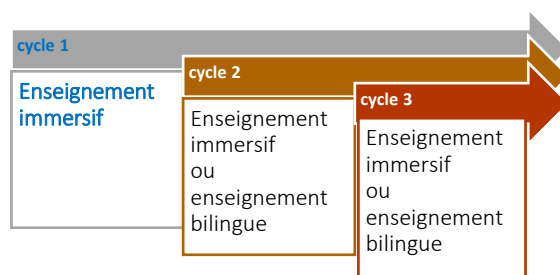
L'organisation pédagogique retenue pour la mise en œuvre du dispositif immersif devra prendre en compte la proportion du temps consacré à la langue corse, les niveaux de scolarisation auxquels sera proposée l'immersion (immersion longue ou courte) et la notion de parcours de l'élève qui devra être au cœur du travail mené par les équipes pédagogiques.

### a) Organisation d'un enseignement immersif débutant au cycle 1

L'intérêt d'une introduction d'un enseignement immersif en cycle 1 est double : il s'agit à la fois de familiariser dès le plus jeune âge les élèves à l'utilisation de la langue corse, mais également de permettre l'acquisition des compétences langagières et lexicales pour optimiser la mise en œuvre d'un enseignement bilingue dans les cycles suivants.

Les modalités pédagogiques de l'immersion seront mises en œuvre au regard des spécificités de chaque école (public scolaire, équipe pédagogique), en poursuivant le double objectif de créer des réflexes en langue corse chez les élèves et d'atteindre une aisance linguistique. La constitution d'un répertoire lexical conséquent au cours du cycle 1 permettra d'aborder les apprentissages fondamentaux dans les deux langues aux cycles suivants.

Dans tous les cas, l'immersion débutée au cycle 1 sera poursuivie *a minima* par un enseignement bilingue dans les autres cycles.



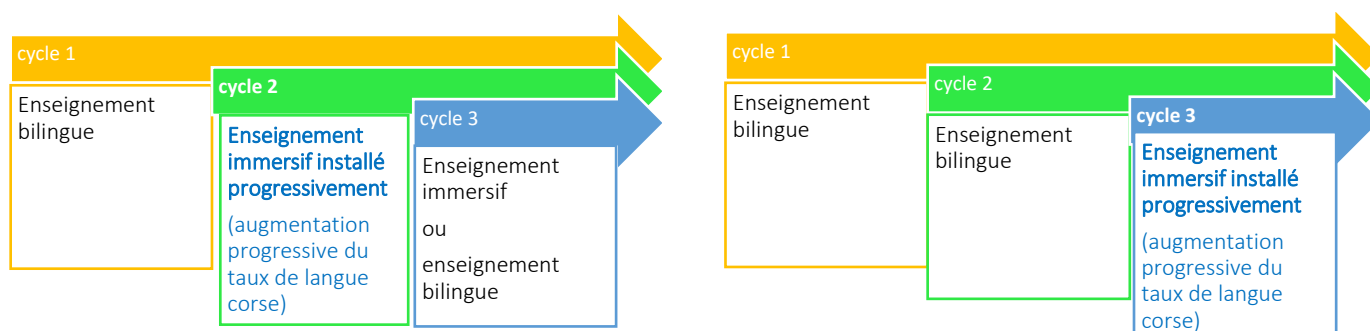
## b) Organisation d'un enseignement immersif débutant au cycle 2 ou au cycle 3

Toujours en lien avec les spécificités de chaque école (public scolaire, équipe pédagogique), il est possible d'introduire un enseignement de type immersif au cours de la scolarité.

L'immersion s'envisage alors comme une modalité de renforcement qualitatif du parcours bilingue, suivant des modalités concertées au sein de l'équipe pédagogique et dans le cadre d'un projet d'école cohérent.

L'apprentissage de la lecture à partir de la langue corse pourra être envisagé et la place dédiée à l'apprentissage du français se fera dans le respect des programmes en vigueur.

Lorsqu'un enseignement immersif est introduit au cours de la scolarité, il s'installe progressivement et est nécessairement précédé d'un enseignement bilingue et suivi *a minima* de celui-ci.



## II. Organisation du temps périscolaire

Dans l'enseignement immersif, l'acquisition de la langue corse s'envisage par imprégnation sur tous les temps de l'école, en poursuivant l'objectif d'une pratique active et spontanée de la langue corse par les élèves.

Pour cela, un partenariat renforcé avec les collectivités locales permettra de construire l'accompagnement nécessaire à un usage de la langue corse par les personnels périscolaires dans leurs échanges avec les élèves.

Les personnels les plus corsophones seront mobilisés pour faire valoir leurs compétences et ceux désireux d'avoir un complément de formation seront encouragés et accompagnés.

Dans le même esprit, et dans une logique de transfert de la langue corse depuis l'école vers la société, un vivier de corsophones pourra très utilement être mobilisé autour du projet de l'école (tissu associatif local, animations périscolaires...).

### III. Accompagnement des dispositifs immersifs

Pour garantir leur réussite, les dispositifs immersifs feront l'objet d'un suivi et d'un accompagnement réguliers qui s'envisageront à différents niveaux :

- au niveau de l'accompagnement individuel des personnels, par des formations spécifiques (gestes pédagogiques, pratiques didactiques, renforcement linguistique) qui seront proposées aux équipes pédagogiques engagées dans la mise en œuvre de l'enseignement immersif.
- au niveau scientifique, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université di Corsica, pour porter un regard expert sur les dispositifs, afin de permettre d'identifier, de valoriser et de diffuser les pratiques efficaces ;
- au niveau académique, avec l'ajout de mentions spécifiques sur les postes afin d'assurer la pérennisation des dispositifs et garantir une continuité en cas de mobilité des personnels.

#### **Références :**

- Circulaire du 14 décembre 2021 : Langues et cultures régionales - Cadre applicable et promotion de leur enseignement
- Rapport du 21 juillet 2021 - L'enseignement des langues régionales



Nom de l'école : \_\_\_\_\_ Circonscription : \_\_\_\_\_

Département :  2A  2B Education prioritaire :  oui  non RPI :  oui  non

Type d'école :  maternelle  élémentaire  primaire Langue corse :  bilingue  à double filière  standard

**1. L'organisation pédagogique**

- Les personnels enseignants mobilisés sur l'enseignement immersif à la rentrée prochaine

Nom et Prénom des enseignants	Niveau de classe à la rentrée prochaine	Voie de l'habilitation et année			Besoin de formation complémentaire (didactique – linguistique)
		Concours spécifique	Grand plan de formation	Candidat libre	

- Les classes concernées par le passage vers un enseignement immersif

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre de classes concernées									
Effectifs									
Année									

- Le parcours de l'élève envisagé (à moyen terme)

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Enseignement immersif									
Enseignement Bilingue									

- Place accordée à la langue française

- Présence d'intervenants langue corse  oui  non
- Séjour en centre d'immersion  oui  non

**2. Organisation du temps périscolaire**

- Le personnel municipal ou intercommunal présent dans l'école

Nom et prénom	Coursophonie		
	Oui (Préciser si certification)	Non	Volonté de formation

- Les associations pouvant contribuer au bain linguistique dans la commune

Nom de l'association	Référent (noms et prénoms)

- Les ressources sur place pouvant accompagner le personnel communal (personnes, structures)

Nom et prénom	Fonction (bénévole, retraité, élu...)

- Les activités périscolaires existantes et la possibilité de les mener en langue corse

Activité	Présente ou absente	Personnel coursophone (oui, non, partiellement)
Accueil du matin		
Pause méridienne		
Garderie		
Aide aux devoirs		
Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH)		

**3. Accompagnement du dispositif**

- Les personnels enseignants non habilités et désireux de se former pour accéder à l’habilitation

Nom et Prénom des enseignants	Niveau de classe à la rentrée prochaine	Niveau en langue corse (débutant, locuteur passif, locuteur)

Equipe de circonscription	
Nom et prénom	Fonction

- Besoins divers recensés

Signature précédée du prénom et du nom		
Le directeur d’école	Le maire	L’inspecteur de l’éducation nationale